DÉPARTEMENT

COMMUNE: THUE ET MUE

Communes de 1 000 habitants et plus

CALVADOS

ARRONDISSEMENT

CAEN

Effectif légal du conseil municipal

33

33

Nombre de conseillers en exercice

Élection du maire et des adjoints

# PROCÈS-VERBAL

# DE L'ÉLECTION DU MAIRE

**ET DES ADJOINTS** 

L'an deux mille vingt, le mercredi vingt-sept du mois de mai

à .19.heures et 00 minute, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de THUE ET MUE

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

	the state of consoling places of the state o	a case) .
BALAS Jean-Pierre	DANOIS Jean-Louis	de SERRE DE SAINT ROMAN Franck
HERPIN Flavie	HULMEL Véronique	IUNG Sarah
LEMARCHAND Cécile	LHERMITE Didier	MARIE Dominique
PASQUIER Jean-Philippe	SOLT Agnès	THORETTON François
TROLET Laurence	COUE DA SILVA Jocelyne	KARCHER Patrice
LAVILLE Nelly	PARENT Cécile	BENOIST Jérôme
FOIN Noémie	GLINEL Michel	LAFONT Michel
LESAGE Lalia	LETELLIER Myriam	THEAULT Marie-Françoise
GAGER Murielle	LHOTELLIER Mickaël	PITEL Thierry
SABRIE Alain	TOUYON François	VERGNAUD Marie-Claude
AUBERT-GEOFFROY Cyril	LEJEUNE Mathilde	VICTOR Benoît
		fiché le 2
		20-AR

Envoyé en préfecture le 28/05/2020 Reçu en préfecture le 28/05/2020

0.53			
2.5		) ·	
		2.	
		S.	
10			
100			
		- 2	
		- 2	
•	-	- 72	
•		12	
		•	

-2-

SLOW ID: 014-200065027-20200527-PV2020-AR Absents

Installation des conseillers municipaux

Envoyé en préfecture le 28/05/2020

Reçu en préfecture le 28/05/2020 Affiché le 28/05/2020 s membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions La séance a été ouverte sous la présidence de M. Michel LAFONT, maire sortant (ou remplaçant en application de l'article L. 212217 du CGCT), qui a déclaré

Mme Noémie FOIN a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

#### 2. Élection du maire

- 1 Préciser s'ils sont excusés.
- <sup>2</sup> Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandature 2.1. Présidence de l'assemblée

membres du conseil, a dénombré 33 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du 3 Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des

CGCT était remplie.

est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est

#### 2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné un assesseur :

Madame Noémie FOIN

## 2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que

placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral). Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

### 2.4. Résultats du premier tour de scrutin

NOMBRE DE S		•	
		f. Majorité absolue	h
33		e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 33	Φ.
0		d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	Ġ
0	ectoral)	c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	ဂ
3	33	b. Nombre de votants	
		a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	ë

Michel LAFONT	(dans l'ordre alphabétique)	INDICITED I EC NOM ET BRÉNOM DES CANDIDATS
33	En chiffres	NOMBRE
Trente-trois	En toutes lettres	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS

414.14	Scrutin
-	C
*******	non
,	
2	neny
-	3
4040	lals
200	Lesa
2	6.0

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	1
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	ì
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	ĺ
f. Majorité absolue	ī

Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été

### 2.6. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ...
- 6 e. Nombre de suffrages exprimés [b -

	STAGIGIES I SO NOM ET BBÉNOM DES CANDINATS	NOME	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
	(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
			***************************************
ati	ation de l'élection du maire		

### 2.7. Proclama

M. Michel LAFONT a été proclamé(e) maire et a été immédiatement installé(e).

#### 3. Élection des adjoints

Sous la présidence de M Michel LAFONT élu maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

#### 3.1. Nombre d'adjoints

au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit .9 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en appliq des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 9 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 9 le nombre des adjoints au ma Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et la commune.

Envoyé en préfecture le 28/05/2020

SLO

Reçu en préfecture le 28/05/2020

ID: 014-200065027-20200527-PV2020-AR

Affiché le 28/05/2020

# 3.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Reçu en préfecture le 28/05/2020 SLOW Affiché le 28/05/2020 ID: 014-200065027-20200527-PV2020-AR oyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT). majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la embres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu Le maire (ou son remplaçant) a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les

andidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner. Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de

Envoyé en préfecture le 28/05/2020

A l'issue de ce délai, le maire (ou son remplaçant) a constaté que la liste « BALAS » liste de candidats aux fonctions d'adjoint au

nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3. maire avaient été déposées. Ces listes ont été jointes au présent procès-verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du

ယ
3.3. Résultats
Itats
du
du premier t
our
de
scrutii

	e. Nombre	d. Nombre	c. Nombre	b. Nombre de votants	a. Nombre
4	e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	de votants	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
	32		0	33	0

Ne pas remplir le 2.6 si l'élection

cronour a ote and area an anatomic sour		
INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE	NOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE	The chiffing	Es toutos lottos
(dans l'ordre alphabétique)	En chimres	En toutes lettres

7			LAVILLE Nelly BALAS Jean-Pierre SOLT Agnès LHERMITE Didier TROLET Laurence TOUYON François THEAULT Marie-Françoise de SERRE DE SAINT ROMAIN Franck GAGER Murielle
			32 32 32 32 32 32 32 32 32 32 32 32 32 3
			Trente-deux Trente-deux Trente-deux Trente-deux Trente-deux Trente-deux Trente-deux Trente-deux Trente-deux

## 3.4. Résultats du deuxième tour de scrutin

0	d	c.	Ö	ë
Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	Nombre de votants (enveloppes déposées)	a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
	e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)  d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	b. Nombre de votants (enveloppes déposées)

ſ					-
				CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE
				En chiffres	NOME
				En toutes lettres	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS

3.5. Résultats du troisième tour de scrutin

<ul><li>b. Nombre de vota</li><li>c. Nombre de suffr</li></ul>	b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	électoral)			
d. Nombre de suffr	d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)				
e. Nombre de suffr	e. Nombre de suffrages exprimés $[b-c-d]$				
	INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE En chiffres	RE DE SUFFRAGES OBTENUS En toutes lettres		
3.6. Proclams Ont été pro	3.6. Proclamation de l'élection des adjoints  Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candi	candidats figurant sur la liste co	candidats figurant sur la liste conduite par Mme Nelly LAVILLE		
4. Observations et réclamations	9 9 t réclamations		5		
Ne pas remplir les 3.4 et 3.5	Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.	90			
Ne pas remplir le 3.5 si l'éle si les observations et réclam	Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour. Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espa	ace, elles sont rédigées sur u	ıne feuille annexe, signée et paraphée par les membi	res du bureau, qui e	st jointe
au procès-verbal. Mention d	au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».	ions et réclamations ».			•
5 Clôturo du procès vorbal	òcyarhal				Affiché le
de7	Ş	mai 2020, à 19 heures, 4	5 minutes, en double	<u>o</u>	préfecture e 28/05/202 200065027
exel Le máire (o	exemplairés a été, après lecture, signé par le maire ( Le mâtre (ou son remplaçant), Le conseiller municipal le	(ou son remplaçant), le co le <i>plus âgé,</i>	a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire. Çant), Le conseiller municipal le plus âgé, Le secrétaire,	et le secrétaire. sseur,	20

ID: 014-200065027-20200527-PV2020-AR 10
Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec les déclarations de candidature et un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

Envoyé en préfecture le 28/05/2020 Reçu en préfecture le 28/05/2020

SLO

Envoyé en préfecture le 28/05/2020

Reçu en préfecture le 28/05/2020 SLOW

Affiché le 28/05/2020

ID: 014-200065027-20200527-PV2020-AR